

## ARRÊTÉ PORTANT ANNULATION DES DÉCLARATIONS DE CRÉATION ET DE VACANCE D'EMPLOI

### AR-AN01120260619002

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,  
Vu le Code général de la fonction publique notamment les articles L452-35 et L452-36,  
Considérant les déclarations de création et de vacance d'emplois de catégories A, B et C, communiquées au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude par les Collectivités territoriales et Établissements publics de son ressort qui lui sont, ou non, affiliés, conformément aux articles L. 313-4 et L. 452-36 du Code général de la fonction publique,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Les annulations des déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclarations.

| Déclarations annulées portant sur un grade de catégorie A | Déclarations annulées portant sur un grade de catégorie B | Déclarations annulées portant sur un grade de catégorie C |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 0                                                         | 0                                                         | 1                                                         |

#### ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Le présent arrêté d'annulation est publié sur le site emploi-territorial.fr rubrique « Publicité des arrêtés ».

Fait à Carcassonne, le 19/06/2026

Le Président  
  
Serge BRUNEL



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

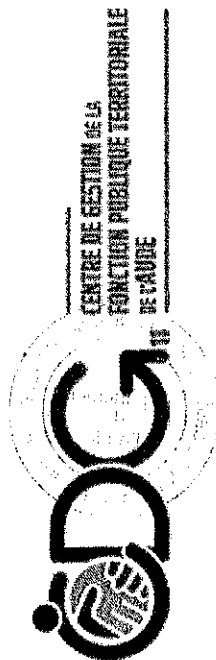
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.



Siège : Maison des collectivités - 85, avenue Claude Bernard - CS 60050 - 11890 CARCASSONNE

Antenne : 21 rue du Verdoube - 11100 NARBONNE

Accusé de réception en préfecture  
CDG1100024-20260619\_01120260619002 AR  
Date de réception préfecture : 03/07/2026  
[www.cdg11.fr](http://www.cdg11.fr)



| N° de déclaration       | Grade                                                                                                     | Intitulé du poste         | Motif d'annulation            | Collectivité                    | Date d'annulation | N° du précédent arrêté |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|------------------------|
| V0112604160003<br>46001 | Adjoint administratif,<br>Adjoint adm. principal de 2ème classe,<br>Adjoint adm. principal de 1ère classe | Instructeur aide spéciale | Erreur matérielle (doubleton) | CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE | 16/06/2026        | 01120260417009         |

Accusé de réception en préfecture  
011-281100024-20260619-01120260619002-AR  
Date de réception préfecture : 03/07/2026

CDG FPT de l'Aude  
85 Avenue Claude Bernard - CS60050 11890 CARCASSONNE Cedex - Tél. : 0468777979